

# Ventilation ou aération ?

Date de l'article

27/09/2019

Temps de lecture

6 min de lecture

■ VENTILATION OU AÉRATION ?

Afin d'éviter la condensation, l'apparition de traces d'humidité, de moisissures ou de salpêtre sur le bâti, il est impératif d'évacuer la vapeur d'eau produite par l'activité à l'intérieur des bâtiments (douches, cuisine, lavage, séchage...).

## La ventilation, indispensable pour diminuer la condensation





En moyenne, une famille composée de 4 personnes produit 12 litres de vapeur d'eau par jour. En aucun cas, cette vapeur d'eau ne peut être évacuée par les parois !

Pour limiter cette pollution intérieure, seul un **système de ventilation** adapté au logement et à son occupation peut annuler toute nuisance, éviter que l'eau ne ruisselle sur les parois, détériore les revêtements... et dégrade à terme le bâtiment.

La présence d'un système de ventilation ne dispense pas l'occupant d'aérer quotidiennement son logement, par ouverture des fenêtres lorsque cela est possible (hors nuisances sonores, olfactives ou possibilité d'intrusion), pour assurer le renouvellement de l'air et tout particulièrement au moment des tâches ménagères ou du bricolage. En ouvrant les fenêtres, la quantité d'air renouvelée n'est pas maîtrisée, le renouvellement d'air est ponctuel et en hiver les calories s'envolent. **L'aération est donc complémentaire de la ventilation mais ne peut la remplacer.**

---

### **A savoir**

Que votre logement dispose d'une ventilation contrôlée ou pas, **il est impératif d'ouvrir les fenêtres de 8 à 10 minutes, 2 fois par jour** pour assainir l'air. Ce temps est suffisant pour renouveler le volume d'air d'une pièce sans en refroidir les murs.

---

# Quel système de ventilation pour éviter les problèmes d'humidité ?

## ***AVEC UN EXTRACTEUR ?***

Ce type de ventilation est généralement utilisé pour des **pièces à forte humidité** (telles que salles de bains ou cuisines) ou encore en sous-sol et caves. Le système est bruyant, même s'il existe des caissons insonorisés qui diminuent le volume sonore. Il présente un inconvénient majeur : le débit d'air n'est pas maîtrisé. Il ne participe qu'à l'évacuation de l'humidité et limite la condensation mais **n'assainit que de façon ponctuelle** et ne protège donc pas le bâti sur le long terme.

## ***PAR TIRAGE NATUREL ?***

Avec une grille de ventilation en partie basse et haute de mur sur des parois opposées, **ce système constitue une ventilation aléatoire** qui ne ventile pas en fonction des besoins réels. Le débit d'air n'est pas maîtrisé, ce qui peut provoquer des surconsommations de chauffage l'hiver et un renouvellement du volume d'air insuffisant l'été.

Ce système est essentiellement dû à la présence de cuisinière à gaz qui nécessite, pour son fonctionnement en toute sécurité, une amenée et sortie d'air suffisantes. C'est le système de ventilation que l'on retrouve communément dans les logements anciens.

## ***PAR LES JOINTS DES MURS ET LES PAROIS DITES « RESPIRANTES » ?***

Les défauts d'étanchéité des parois (murs, fenêtres, menuiseries, volets, portes) ne peuvent être considérés comme une ventilation. Il s'agit d'infiltrations d'air parasites qui nuisent à la bonne aération, à la pérennité du bâti, au fonctionnement des conduits de fumée et de ventilation. En aucun cas **les murs dits « respirants » ne peuvent constituer une ventilation adaptée des logements.**

## ***PAR VENTILATION MÉCANIQUE ?***

Une bonne aération ne peut se faire qu'avec un système de ventilation contrôlée pour créer une **aération permanente, modulée en fonction de l'usage et aux flux maîtrisés** sur la durée. Ces systèmes de ventilation s'appellent des **VMC** (ventilation mécanique contrôlée). Ils peuvent adapter le renouvellement d'air en fonction de l'occupation du logement et des variations du taux d'humidité de l'air ambiant. Il existe deux types de VMC : à **simple flux ou double flux**.